

DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR AU NOTAIRE LIQUIDATION ET PARTAGE DU RÉGIME MATRIMONIAL

La liste qui suit recense les principaux documents susceptibles d'être nécessaires dans le cadre de l'établissement d'un acte de liquidation et partage du régime matrimonial. Elle a pour but de couvrir l'ensemble des situations possibles afin de n'omettre aucune hypothèse, mais tous ces documents ne seront pas forcément nécessaires dans votre dossier. Leur pertinence sera appréciée ensemble, lors du premier rendez-vous ou au cours de l'avancement du dossier.

ETAT CIVIL / PROCÉDURE

- Copie de la carte d'identité des parties
- Original de moins de trois mois de l'extrait d'acte de naissance des parties
- Copie intégrale du livret de famille (en ce compris les pages vierges)
- Original de moins de trois mois de l'extrait d'acte de mariage
- Copie du contrat de mariage éventuel
- Copie de la donation entre époux éventuelle
- Copie de la décision d'aide juridictionnelle

Pour les procédures engagées avant le 1er septembre 2020 :

- copie de l'Ordonnance de non-conciliation (ONC)
- copie de la décision d'appel s'il y a lieu ou du certificat de non recours

Pour les procédures engagées après le 1er septembre 2020 :

- copie de l'Assignation ou de la Requête conjointe
- copie de l'Ordonnance d'Orientation de de mesure provisoire (OMP)
- copie de la décision d'appel s'il y a lieu ou du certificat de non recours

- Copie du Jugement de divorce
- Copie de la décision d'appel / de la Cour de cassation s'il y a lieu
- Copie du certificat de non recours

- Questionnaire ci-joint dûment complété

CONCERNANT L'ACTIF :

→ Biens immobiliers :

- Titres de propriété des biens (et relevé du compte acquéreur) :
 - possédés au jour du mariage

- recueillis par les époux pendant le mariage (donation, donation-partage, partage, délivrance de legs, attestation de propriété, etc, ...)
- des biens acquis au cours de leur union

- Factures ou Mémoires des travaux importants faits aux immeubles
- Avis de valeur des biens immobiliers
- Valeur locative des biens immobiliers
- Baux en cours et coordonnées du gestionnaire s'il y a lieu
- Coordonnées des syndicats de copropriété

→ Société / Fonds de commerce / Fonds d'exercice libérale, ...

- Titre(s) d'acquisition des fonds de commerce ou référence création et extrait K.BIS du registre du commerce
- Statut à jour des sociétés
- Evaluation des droits sociaux
- Trois derniers bilans comptables
- Coordonnées de l'expert-comptable

→ Biens mobiliers

- Liste du mobilier non partagé
- Relevés de tous les comptes bancaires, livrets d'épargne, épargnes salariales, contrat de capitalisation et plus généralement de tous les comptes et épargnes à la date de dissolution du régime matrimonial, savoir :
 - A la date de l'ONC / l'OMP
 - A la date du report demandé
 - A la date convenue en cas de consentement mutuel
- Valeur de rachat des Assurances-vie et contrats assimilés à la date de dissolution du régime matrimonial, savoir :
 - A la date de l'ONC / l'OMP
 - A la date du report demandé
 - A la date convenue en cas de consentement mutuel
- Indemnité de licenciement
- Carte grise des Voiture/moto/caravane ; et valeur argus à la date de ce jour
- Acte de francisation ou certificat d'immatriculation fluviale des bateaux et péniche ; et justificatif de leur valeur à la date de jour

CONCERNANT LE PASSIF

- Emprunts avec tableau d'amortissement et cautionnement
- Crédits à la consommation avec adresse des organismes et tableau d'amortissement
- Prêts familiaux : noms et adresses des prêteurs
- Derniers appels de charges du syndic de copropriété
- Plus généralement toute dette à déclarer

**CONCERNANT LES BIENS REÇUS PAR DONATION / SUCCESSION / ASSURANCE-VIE /
INDEMNITÉ DE RÉPARATION D'UN PRÉJUDICE**

→ Pour les biens reçus par donations

- Acte notarié de donation, donation-partage – relevé de compte de la donation
- Déclaration de don manuel enregistrée auprès du trésor public

→ Pour les biens reçus par succession

- Déclaration de succession
- Relevé du compte de la succession
- Justificatifs des sommes reçues en qualité de bénéficiaire de contrat d'assurance-vie, et leur origine

→ Pour les biens reçus dans le cadre d'une indemnité pour préjudice subi :

- L'ensemble des justificatifs liés à l'origine des fonds et leurs montants.

- Justificatifs de l'emploi des fonds reçus par donations, successions, assurance-vie.

CONCERNANT LE CALCUL DE LA PRESTATION COMPENSATOIRE

EVENTUELLEMENT

- Trois dernières déclarations d'impôts sur le revenu ainsi que les rôles
- Attestations relatives aux droits à la retraite
- Attestation concernant l'état de santé des époux
- Tout justificatif des charges de chacun

- Provision sur frais de 500,00 €
- RIB d'un compte personnel signé pour chacune des parties